



Rachat de part? l'autre immédiatement dehors?

Par **elie28**, le **07/09/2015 à 10:21**

bonjour,

Nous avons acheté un appartement 50/50 en 2011. Mon ex entame différentes démarches pour me racheter ma part.

je voulais savoir s'il rachète ma part, est ce que je peux faire stipuler quelque part que je reste dans l'appartement le temps d'en trouver un autre? ou c'est mort?

A mon taf, je peux bénéficier du 1% logement si j'ai un document du notaire.

Comme mon ex est vraiment changeant dans ses propos, je me méfie et je préfère opter pour des garanties.

merci pour votre aide,

Par **janus2fr**, le **07/09/2015 à 10:29**

Bonjour,

Tout accord est possible, mais encore faut-il tomber d'accord !

Par **elie28**, le **07/09/2015 à 10:38**

Merci pour votre réponse.

Pour moi, c'est une garantie que je veux avoir et mon intérêt n'est pas de rester mais de partir mais pas dans n'importe quelle condition, surtout que j'ai un enfant de 2 ans.

donc le notaire peut le préciser par écrit?

Par **janus2fr**, le **07/09/2015 à 10:44**

Le notaire peut "contractualiser" un accord entre les parties, mais encore une fois, cela reste un accord, vous ne pouvez pas l'imposer à l'autre partie.

Par **elie28**, le **07/09/2015** à **10:49**

je comprends...mais si jamais il est ok et devant le notaire il change d'avis (malheureusement il est changeant et donc on ne peut se fier a sa parole) , je peux donc refuser de signer la cession de part meme si lui a fait le nécessaire coté bancaire (reprendre le credit en son nom seul)?